



L'essentiel du CE DO IDF

**Ordre du jour
CE du
22 novembre
2018**

Personnes présentes pour la CFE-CGC	1
Points fonctionnement du CE	1
Déménagement des équipes UAT IDF de Raspail vers Philippe Auguste	3
Déménagement des équipes SCO IDF de Danton vers Philippe Auguste.....	3
Politique sociale, emploi et conditions de travail 2017	4

Personnes présentes pour la CFE-CGC

Laurent BOURGEOIS Elu
Laëtitia MIMOUN RSCE

Points fonctionnement du CE

1. Reliquat 2017 ASC CCUES

Dans le cadre de l'utilisation du reliquat 2017 ASC CCUES, les élus du Comité d'Établissement de la DO IDF ont décidé les actions suivantes :

- Le **Parc Astérix** est réservé de 19h00 à 00h00 le samedi 15 juin 2019 pour 5.000 personnes et un budget prévisionnel de 220 000 €
- Le **Parc Disneyland** est réservé de 20h à 23h30 le vendredi 4 octobre 2019 avec entrée anticipée à partir de 17h30 pour 15.000 personnes et un budget prévisionnel de 330 000 €

Vote POUR : CFE-CGC, FO et SUD

Cette proposition est donc retenue par le CE DO IDF.

2. Budget AEP 2019 :
(fonctionnement)

	GLOBAL	REPARTITION			
		clef	AEP	clef	ASC
RECETTES					
SUBVENTION AEP	780 000,00		780 000,00		
QUOTE PART BUDGET ASC	606 000,00				606 000,00
TOTAL RECETTES	1 386 000,00		780 000,00		606 000,00
CHARGES					
Rétrocession CCUES (11%)	85 800,00		85 800,00		
Salaires et cotisations sociales	785 000,00	40,00%	314 000,00	60,00%	471 000,00
Assurance, frais bancaire	36 000,00	40,00%	14 400,00	60,00%	21 600,00
Frais de déplacement	4 000,00	40,00%	1 600,00	60,00%	2 400,00
Frais de restauration élus CE	4 000,00	40,00%	1 600,00	60,00%	2 400,00
Frais de restauration salariés CE	3 000,00	40,00%	1 200,00	60,00%	1 800,00
Frais de restauration RIE	16 000,00	40,00%	6 400,00	60,00%	9 600,00
Fournitures et photocopieur	16 000,00	40,00%	6 400,00	60,00%	9 600,00
Communication	90 000,00	70,00%	63 000,00	30,00%	27 000,00
Téléphone	27 000,00	60,00%	16 200,00	40,00%	10 800,00
Documentations	15 000,00	100,00%	15 000,00		
Expertise comptable + CAC	45 000,00	100,00%	45 000,00		
Avocat action juridique	36 000,00	80,00%	28 800,00	20,00%	7 200,00
Expertises AEP	50 000,00	100,00%	50 000,00		
Comptes rendus CE	23 000,00	100,00%	23 000,00		
Fournitures élus	17 200,00	100,00%	17 200,00		
Formations élus	60 000,00	100,00%	60 000,00		
Formations personnel CE	15 000,00	40,00%	6 000,00	60,00%	9 000,00
Maintenance et gestion informatique	36 000,00	40,00%	14 400,00	60,00%	21 600,00
Investissement et informatique élus	2 000,00	100,00%	2 000,00		
Amortissements(mobiliers, informatiques,...)	20 000,00	40,00%	8 000,00	60,00%	12 000,00
TOTAL CHARGES	1 386 000,00		780 000,00		606 000,00
RESULTAT GESTION	0,00		0,00		0,00

Budget ASC 2019 :
(Activité Sociales et
Culturelles)

RECETTE		
SUBVENTION Orange		9 200 000,00
REVERSEMENT Orange AIDES PECUNIERES		75 000,00
TOTAL		9 275 000,00
DEPENSES		
RETROCESSION CCUES		1 702 000,00
QUOTE-PART ASC VERS AEP		606 000,00
TOTAL		2 308 000,00
RESTE PART SUBVENTION AU CE		6 967 000,00
DEPENSES		
VACANCES		800 000,00
COMPTE SALARIE		4 800 000,00
CADEAUX ENFANT		260 000,00
CULTURES		320 000,00
PRESTATIONS SOCIALES		157 000,00
CADEAUX ADULTES		450 000,00
EVENEMENTIEL		180 000,00
TOTAL		6 967 000,00
SOLDE		0,00

Analyse de la CFE-CGC

Le budget AEP 2019 a été voté à l'unanimité.

La CFE-CGC s'est abstenu pour le vote du budget ASC 2019.

Déménagement des équipes UAT IDF de Raspail vers Philippe Auguste

Les enjeux présentés par la Direction sont :

- Le rapprochement de personnes exerçant le même métier, renforçant ainsi la dynamique collective
- L'amélioration de l'agilité collective par une meilleure proximité favorisant l'efficacité opérationnelle des parcours et des processus ainsi qu'une fiabilisation renforcée au service de l'amélioration de l'expérience et du parcours client.
- Des regroupements facilitant et favorisant le fonctionnement des équipes (management, continuité de service, réduction des risques travailleur isolé, soutien de proximité...).

Echéances des baux des différents sites concernés :

- Le bail du site de Raspail arrive à terme au 31 décembre 2022.
- Le bail du site de Philippe Auguste arrive à terme au 31 décembre 2022 avec prolongation du bail jusqu'au 31 décembre 2028.
- Il est prévu une résiliation du bail de Raspail ainsi que la suppression des charges associées.

Le calendrier prévisionnel est :

- Ouverture du projet au CE de la DO IDF le 22 novembre 2018
- Ouverture du projet en CHSCT au T1 2019
- Consultation en CHSCT au S1 2019
- Consultation du CE au S1 2019
- Début des travaux d'aménagement en S2 2019 sur le site cible
- Emménagements : à partir de fin S1 2021

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC s'assurera que les mesures d'accompagnement seront mises en place pour ce déménagement, en particulier la prime attribuée en fonction de l'aggravation du temps de trajet. De plus, la CFE-CGC apportera un regard attentif aux salariés qui ne souhaitent pas déménager car cela engendre des temps de trajet trop importants.

Déménagement des équipes SCO IDF de Danton vers Philippe Auguste

Les enjeux présentés par la Direction sont :

- Le rapprochement de personnes exerçant le même métier, renforçant ainsi la dynamique collective
- L'amélioration de l'agilité collective par une meilleure proximité favorisant l'efficacité opérationnelle des parcours et des processus ainsi qu'une fiabilisation renforcée au service de l'amélioration de l'expérience et du parcours client.
- Des regroupements facilitant et favorisant le fonctionnement des équipes (management, continuité de service, réduction des risques travailleur isolé, soutien de proximité...).

Echéances des baux des différents sites concernés :

- Le bail du site de Danton arrive à terme à fin septembre 2021
- Le bail du site de Philippe Auguste arrive à terme au 31 décembre 2022 avec prolongation du bail jusqu'au 31 décembre 2028

Le calendrier prévisionnel est :

- Ouverture du projet au CE de la DO IDF le 22 novembre 2018
- Ouverture du projet en CHSCT au T1 2019
- Consultation en CHSCT au S1 2019
- Consultation du CE au S1 2019
- Début des travaux d'aménagement en S2 2019 sur le site cible
- Emménagements à partir fin S1 2020 pour les équipes du SCO IDF

La CFE-CGC s'assurera que les mesures d'accompagnement seront mises en place pour ce déménagement, en particulier la prime attribuée en fonction de l'aggravation du temps de trajet. De plus, la CFE-CGC apportera un regard attentif aux salariés qui ne souhaitent pas déménager car cela engendre des temps de trajet trop importants.

Politique sociale, emplois et conditions de travail 2017

3 rapports ont été présentés, à savoir :

- Rapport annuel sur l'emploi handicapés 2017
- Rapport annuel sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formations des femmes et des hommes pour l'année 2017
- Bilan alternance 2017

Vous pouvez demander les documents complets à : jeanluc.pistoresi@orange.com ou laetitia.mimoun@orange.com
